



RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

PREVOIR GESTION ACTIONS

Exercice du 01/04/2023 au 28/03/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice EURO STOXX 300 sur la durée de placement recommandée.

L'indice EURO STOXX 300 est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds met en oeuvre une politique de gestion active s'appuyant d'une part,

- sur la recherche fondamentale (croissance du résultat, structure financière, qualité des dirigeants.) permettant de sélectionner des valeurs présentant un potentiel d'appréciation,

et, d'autre part,

- sur l'analyse technique qui permet d'optimiser la gestion en décelant les signaux à court terme du marché que ce soit à l'achat ou à la vente. L'analyse technique est définie comme l'étude graphique d'évolutions dans le temps de prix et de volumes d'actifs financiers.

Le gestionnaire concentrera ses investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon lui, la valeur réelle et sur lesquels, il considère, que le risque de baisse est limité.

La surperformance par rapport à l'indice EURO STOXX 300 est donc atteinte par le biais de la sélection de valeurs (stock picking) qui ne vise pas à dupliquer l'indicateur de référence.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisations, dont :

- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de pays de la zone euro,

- de 0% à 20% maximum sur les actions de petites capitalisations.

- de 0% à 10% sur les marchés d'actions hors pays de la zone euro (pays de l'OCDE ou émergents).

- de 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de notation minimale à l'acquisition A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente au moment de l'acquisition.

- Il ne s'expose pas sur le marché des obligations convertibles.

- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 110% de l'actif.

L'OPCVM s'engage à respecter un investissement minimum de 75% en actions sur les marchés des pays de la zone euro éligibles au PEA.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en OPC français non conformes, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition au risque action.

- des emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

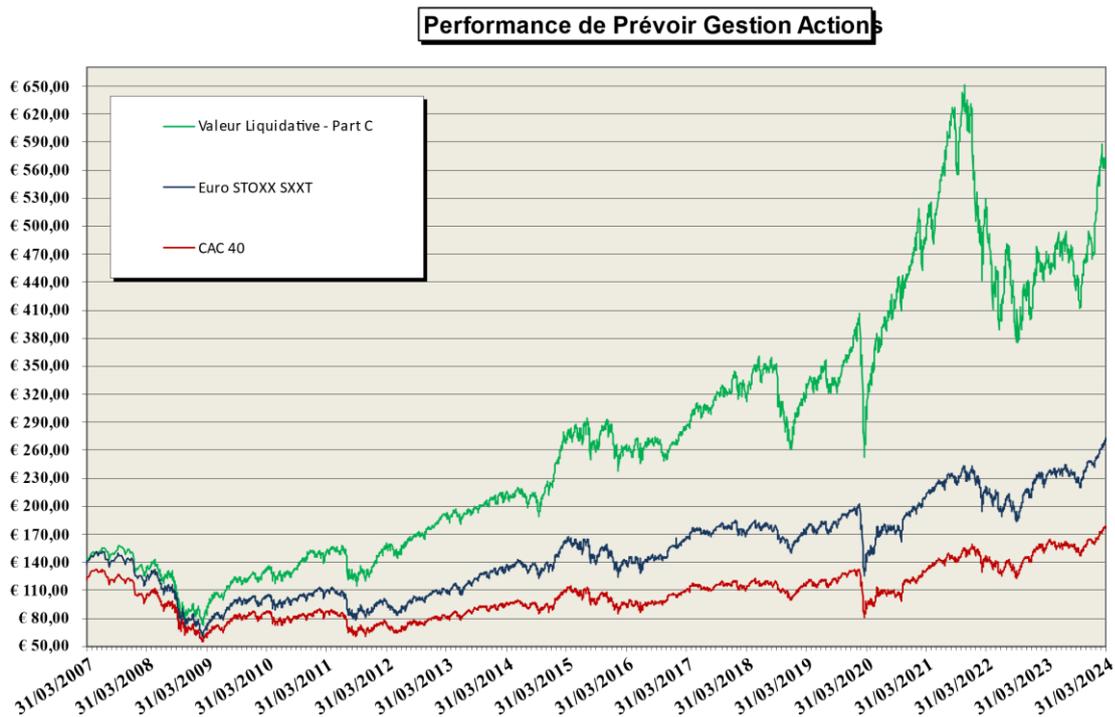
Sommaire :

- 1. Bilan de l'OPCVM*
- 2. L'environnement économique*
- 3. Les attentes pour 2024/2025*
- 4. La politique de gestion*
- 5. Répartition géographique*
- 6. Répartition sectorielle*
- 7. Répartition par Compartiment*
- 8. Principales lignes*
- 9. Récompenses*
- 10. Informations relatives aux critères ESG*

Bilan de l'OPCVM :

Durant la période du 31/03/2023 au 28/03/2024, le nombre de parts composant l'actif du FCP a diminué sur la part C, passant de 297 215,7488 parts à 293 966,7966 parts et augmenté sur la part I, passant de 78 778,5032 parts à 82 566,7876 parts. La valeur liquidative de la part C est passée de 473,00€ à 569,17€, marquant ainsi un gain de 20,33%. Pour la part I, la hausse s'élève à 21,28%. La comparaison avec l'Euro Stoxx (dividendes inclus) fait donc apparaître une sur-performance de 3,68% pour la part C et de 4,64% pour la part I sur cette période.

Graphique au 31/03/2024 : VL part R, SXXT, CAC 40



L'environnement économique :

- L'évolution économique mondiale, durant la période sous revue, a été principalement dominée par une activité vigoureuse, notamment la consommation des ménages, maintenant l'inflation à des niveaux trop élevés au regard des Banques centrales. Celles-ci ont donc maintenu leurs taux directeurs respectifs à des niveaux élevés tandis que les investisseurs attendent les premiers signes d'assouplissement. Ailleurs, les publications des entreprises technologiques ont été soutenues par la tendance sous-jacente de l'intelligence artificielle qui devrait engendrer de forts gains de compétitivité dans les années à venir.
- Dans ce contexte, les neuf derniers mois de l'année 2023 ont été marqués par des chiffres d'inflation moins forts que l'année précédente mais toujours en croissance et assez élevés. De nombreuses entreprises ont donc continué de souffrir de pressions salariales et d'augmentation de prix sur certaines matières premières qui ont mis à mal leurs marges opérationnelles.
- L'évolution boursière pendant la période sous revue a été particulièrement positive, poussée par les éléments décrits précédemment. Les entreprises ont continué d'afficher de fortes croissances, au moins pour les grandes capitalisations boursières, et des niveaux de rentabilité plus que satisfaisants. Les effets de l'IA ont également permis aux entreprises technologiques de générer du chiffre d'affaires supplémentaire. Il est à noter toutefois que nombreuses d'entre elles ont profité de cet effet d'un point de vue boursier mais que cela ne se traduit pas (encore) par du chiffre d'affaires incrémental.
- Enfin, il est à noter la forte augmentation des taux d'intérêts durant la première partie de la période sous revue, atteignant un pic aux alentours d'octobre. Cela correspond au moment où les investisseurs ont commencé à anticiper que le point pivot sur les taux, notamment américains, avaient été atteints et ont donc commencé à repositionner les portefeuilles en fonction de baisses de taux.
- Enfin, à noter également que l'espoir d'une croissance chinoise en forte expansion, qui avait été un élément favorable début 2023 pour soutenir les cours de bourse a été fortement déçu. Le gouvernement chinois est aux prises avec de fortes difficultés notamment en ce qui concerne son secteur immobilier.

Les attentes pour 2024/2025 :

- La plus récente édition du *World Economic Outlook* du Fonds Monétaire International fait état d'une croissance du PIB de l'Eurozone de 0,5% pour 2023 (contre 0,9% espéré en début d'année dernière) et de anticipe 0,8% pour 2024 (contre 1,5% il y a un an). Ces prévisions ont été, comme souvent, revues à la baisse au fur et à mesure que l'année 2023 s'est écoulée et devraient être revues cette année également. Le conflit israélo-palestinien laisse planer un certain nombre d'inquiétudes avec un impact direct sur les cours du pétrole.
- Les anticipations d'inflation continuent d'être fortes en Eurozone, avec une prévision de 2,3% pour 2024 et 2 % pour 2025, alors que les bases de comparaison sont de plus en plus fortes.
- Enfin, la hausse des taux d'intérêts a pour effet la raréfaction de l'accès au crédit, que ce soit pour les particuliers comme pour les entreprises. Cela risque de créer d'importants problèmes de financement et mettre à mal de nombreux secteurs d'activité. Par ailleurs, la charge de la dette a considérablement augmenté pour de nombreux états, ce qui posera des soucis d'équilibre budgétaire.
- Il paraît donc judicieux de continuer de se concentrer, et peut être plus que jamais, sur les entreprises disposant de vrais avantages concurrentiels et aux bilans sains.

	Fin mars 2023	Fin mars 2024	Evolution
<i>US 30 ans</i>	3,65	4,34	+69 bps
<i>US 10 ans</i>	3,47	4,2	+73 bps
<i>FR 30 ans</i>	3,179	3,282	+10 bps
<i>FR 10 ans</i>	2,793	2,807	+14 bps
<i>OR (cotation en dollars)</i>	1969.83	2230	+13,2 %

	Fin mars 2023	Fin mars 2024	Evolution
<i>CAC 40</i>	7322.39	8205,81	+12,1 %
<i>Euro Stoxx</i>	457,15	512,67	+12,14 %
<i>S&P 500</i>	4109,31	5254,35	+27,86 %
<i>Nasdaq composite</i>	12221,91	16379,46	+34,02 %

La politique de gestion :

Le fonds respecte les principes de la politique d'exclusion sectorielle et normative de la Société de Gestion Prévoir (détaillée dans la Charte ESG disponible sur le site internet). De plus, depuis le 30 septembre 2022, le fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le fonds poursuit sa politique active de stock picking avec un fort parti pris mais sans exclusivité sur des valeurs de croissance qualitatives. Il est géré d'une façon pragmatique et opportuniste, sans aucun style prépondérant dans la durée. Le gérant utilise plusieurs approches selon sa vision et ses convictions des marchés et ses anticipations : croissance, GARP et ce que l'on peut considérer comme du « style rotation ».

Le fonds évite de faire du « *market-timing* » (pas de produit dérivé) et est donc, en principe, toujours totalement investi. Cela dit, le gérant regarde le « momentum » de chaque titre et l'harmonise en fonction d'une vue d'ensemble de la construction, de la pondération et de la diversification, (aussi bien géographique que sectorielle), du portefeuille.

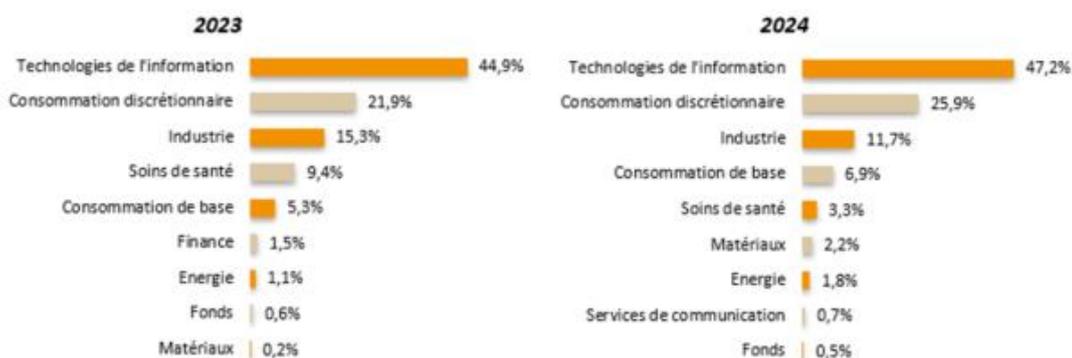
Les changements, entre ces styles différents, se font d'une façon proactive selon les circonstances, et selon l'appréciation du gérant. A l'exception d'un filtrage de ratios, aucun modèle quantitatif n'est utilisé. La pondération d'une valeur sélectionnée dans le portefeuille, est déterminée par son potentiel d'appréciation et son profil de risque : soit par un catalyseur, soit par sa sous-évaluation au moment de l'achat. Le gérant essaye d'éviter de tomber dans le piège des valeurs dites « à la mode ». Cependant le gérant essaye de trouver des valeurs avec des perspectives solides et durables de croissance, offertes par les sociétés en portefeuille qui sont alimentées par des facteurs tels que l'innovation, l'exposition aux pays émergents et aux segments de l'économie bénéficiant d'une bonne dynamique.

Pour nous, les points importants sont d'avoir une stratégie claire, et avec des valeurs de qualité qui permettent de réaliser sur la durée, les résultats conformes à nos attentes. Il est également important d'avoir une diversification, aussi bien géographique que sectorielle, appropriée. C'est le meilleur moyen de s'affranchir des scénarios multiples et variés. Nous ne gérons pas avec une boule de cristal, mais ce qui compte c'est le succès à moyen et à long terme, au détriment des valeurs spéculatives à court terme.

Répartition géographique :



Répartition sectorielle :



Répartition par compartiment :

	Fin mars 2023	Fin mars 2024
Compartiment Eurolist Euronext A	77,9%	85,0%
Compartiment Eurolist Euronext B	18,2%	14,5%
Compartiment Eurolist Euronext C	3,9%	0,5%
Total	100,00%	100,00%

Les cinq lignes les plus importantes du portefeuille au 31 mars 2024 :

ASML Holding	9,6
ASM International	9,4
Hermès	8,1
Be Semiconductor	6,9
Ferrari	4,9

Récompenses :

Le fonds a été distingué en remportant « l’Euro-Fund Award 2024» catégorie fonds Actions Europe sur 5, 10 et 20 ans chez le Finanzen-Verlag.

INFORMATIONS D’ORDRE REGLEMENTAIRE :

Approche extra-financière

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, relatif à la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), a établi des règles harmonisées et de transparence en ce qui concerne l’intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité. L’OPCVM intègre, à titre informatif, une analyse ex-ante effectuée en amont des décisions d’investissements qui prend en compte le risque climatique, risque physique et de transition.

L’OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Prise en compte des principales incidences négatives

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de la Réglementation SFDR. Les éléments méthodologiques sont mentionnés dans le prospectus.

Taxonomie

Il n'est pas garanti un niveau minimum d'investissement dans des activités alignées avec la Taxonomie, telle que définie par le Règlement (UE) 2020/852.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. (Article 6 du règlement 2020/852/UE)."

Informations sur les instruments financiers et placements collectifs du groupe ou pour lesquels le groupe a un intérêt particulier

Le fonds Prévoir Gestion Actions a investi 0,45% de son actif net dans Prévoir Perspectives (Fonds géré par la même société de gestion).

Techniques de gestion efficace de portefeuille (prêt/emprunt de titres, pension...)

Au cours de l'exercice, ce FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 («Règlement SFTR») relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, à savoir opération de pension, prêts/emprunts de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Il n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Instruments financiers dérivés

Néant

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Néant

Information sur les frais de gestion variables

Aucune commission de surperformance n'est calculée et prélevée dans le FCP.

Swing pricing- Droits ajustables

Non applicable

Financement de la recherche

Les frais liés à la recherche, conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Fiscalité

FCP éligible au PEA.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Evènement intervenu au cours de la période

23/10/2023 : Introduction du mécanisme de « Gates »

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: PREVOIR GESTION ACTIONS
Identifiant d'entité juridique : 9695001Q3IZ3Y6WS9560

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	--

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les investissements ont été réalisés en conformité avec la notation ESG propriétaire à la Société de Gestion et appliquée à tout moment.

1

- Une analyse ex-ante a été réalisée en amont de chaque investissement.
- La notation ESG interne a été calculée par les équipes de la Société de Gestion selon un barème d'évaluation propriétaire pour chaque investissement et tous les mois pour le fonds.

L'intégration de ce filtre ESG a permis d'identifier et de privilégier les meilleurs profils ESG au sein de l'univers d'investissement du fonds.

Conformément à ses objectifs, le fonds a obtenu une notation moyenne pondérée supérieure à la notation moyenne pondérée de son indice l'EURO STOXX 300.

Le taux de couverture du portefeuille par cette notation ESG interne a été de 100%.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les indicateurs de durabilité qui ont été utilisés ainsi que leurs performances sont:

- La note moyenne ESG du portefeuille est de 8,8/12 (selon barème d'évaluation propriétaire) et était à tout moment au dessus de celle de l'indice;
- La note moyenne ESG de l'indice EURO STOXX 300 est de 6,8/12 (selon barème d'évaluation propriétaire).

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

L'exercice précédent ayant clôturé au 31/03/2023 et le fonds étant passé article 8 au 30/09/2022, il n'est pas encore pertinent de comparer les deux périodes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de la Réglementation SFDR.

La Société de Gestion Prévoir a adopté une Charte ESG et mis en place un process de gestion prenant en compte des critères extra-financiers.

En respectant sa politique d'exclusion à tout moment, comme évoqué dans l'annexe précontractuelle, et en appliquant ses filtres d'exclusions (charbon, armes controversées, Pacte Mondial des Nations Unies), les investissements du fonds ont permis de vérifier des garanties environnementales ou sociales minimales.

L'analyse ex-ante ESG propriétaire a permis d'évaluer 2 incidences négatives qui sont l'intensité carbone et les émissions de GES.

3

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	9,58%	PAYS-BAS
ASMI	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	9,39%	PAYS-BAS
HERMES	CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	8,08%	FRANCE
BE SEMICONDUCTORS	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	6,92%	PAYS-BAS
FERRARI	CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	4,89%	ITALIE
LVMH	CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	4,78%	FRANCE
NVIDIA	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	4,49%	USA
BRUNELLO CUCINELLI	CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	4,10%	ITALIE
LOTUS BAKERIES	CONSOMMATION DE BASE	3,49%	Belgique
ATOSS SOFTWARE	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION	3,38%	ALLEMAGNE

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

La totalité des valeurs investies dans le fonds disposait des données nécessaires à l'établissement de la notation ESG interne.

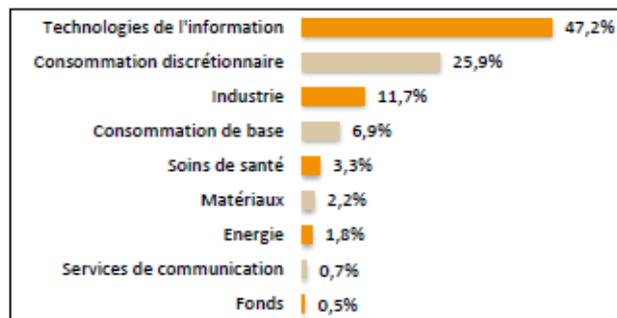
99,69% des investissements du portefeuille ont fait l'objet d'une notation ESG selon le barème propriétaire de la Société de Gestion.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ce pourcentage concerne les émetteurs notés.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables. Ce pourcentage concerne les émetteurs non notés.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable. Le fonds n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

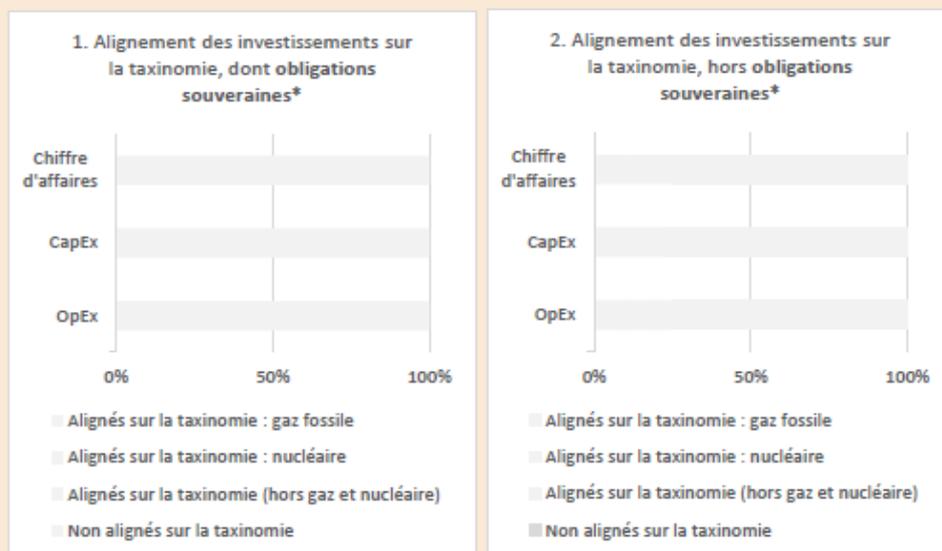
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

"#2 Autres": 0,31%

Pour rappel, la catégorie "#2 Autres" correspond aux valeurs pour lesquelles la Société de Gestion ne disposait pas de données nécessaires à l'établissement de la catégorie notation ESG interne.

Au 31/03/2024, la catégorie #2 Autres (0,31%) correspond à la poche liquidité du fonds. Cette poche liquidité étant structurellement très limitée afin de permettre au fonds d'être investi au maximum.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Non applicable.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non applicable.

RAPPORT COMPTABLE AU 28/03/2024

PREVOIR GESTION ACTIONS

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Compte tenu du montant des frais d'intermédiation annuels, la Société de Gestion Prévoir n'est pas soumise à l'obligation de produire le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiaire prévu à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF.

Les frais d'intermédiation peuvent comprendre des frais de recherche.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles L.533-22 I et R.533-16 III du code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Vous pouvez avoir plus de détails sur ces deux sujets en consultant notre politique de sélection des intermédiaires sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.sgprevoir.fr>

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La Société de Gestion Prévoir a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 »), à l'Article 5 du Règlement SFDR et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique respecte les principes généraux suivants :

- Adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme,
- Primauté de l'intérêt des clients,
- Limitation des risques,
- Prévention des conflits d'intérêt,
- Prise en compte de critères quantitatifs et qualitatifs,
- Prise en compte des critères de durabilité.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion et les fonctions de contrôle.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers.

La Société a mis en place un Comité des rémunérations chargé de veiller à la bonne application de cette politique.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 14 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2023) s'est élevé à 1 696 664 euros.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, et pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles, aucune autre donnée n'est communiquée.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Aucune rémunération n'a été versée par le FCP directement aux membres du personnel de la société de gestion.



PREVOIR GESTION ACTIONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024**

**PREVOIR GESTION ACTIONS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
SOCIETE DE GESTION PREVOIR
20, rue d'Aumale
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVOIR GESTION ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/03/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVOIR GESTION ACTIONS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



PREVOIR GESTION ACTIONS

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREVOIR GESTION ACTIONS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	409 843 421,41	331 930 188,80
Actions et valeurs assimilées	407 990 523,41	330 024 131,80
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	407 990 523,41	330 024 131,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 852 898,00	1 906 057,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 852 898,00	1 906 057,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	78 952,13	105 868,09
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	78 952,13	105 868,09
Comptes financiers	1 276 774,20	414 133,01
Liquidités	1 276 774,20	414 133,01
Total de l'actif	411 199 147,74	332 450 189,90

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	371 890 693,96	314 267 152,12
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	39 465 627,82	17 991 853,83
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 404 540,09	-802 624,17
Total des capitaux propres	409 951 781,69	331 456 381,78
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 247 366,05	993 808,12
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 247 366,05	993 808,12
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	411 199 147,74	332 450 189,90

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25 172,14	3 530,48
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 085 811,04	3 703 443,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 110 983,18	3 706 973,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	350,30	995,85
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	350,30	995,85
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 110 632,88	3 705 977,81
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 552 696,33	4 273 581,86
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 442 063,45	-567 604,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	37 523,36	-235 020,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-1 404 540,09	-802 624,17

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0007035159	1,794 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0011646454	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0007035159	Néant
I	FR0011646454	Néant

Commission de surperformance**Part FR0007035159 C**

Néant

Part FR0011646454 I

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	331 456 381,78	419 894 565,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	42 380 957,84	59 755 518,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 185 460,12	-106 722 902,37
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	66 248 020,81	43 712 818,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 698 083,74	-28 772 945,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-389 097,84	-264 374,27
Différences de change	-14 898,97	7 740,78
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	33 596 025,38	-55 586 435,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>161 795 897,38</i>	<i>128 199 872,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>128 199 872,00</i>	<i>183 786 307,39</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 442 063,45	-567 604,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	409 951 781,69	331 456 381,78

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 276 774,20	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	GBP	GBP	CHF		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	40 072 837,15	9,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	78 952,13	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 856,19	0,00	1 697,26	0,00	1 683,61	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 852 898,00
	FR0011791557	PREVOIR PERSPECT.I	1 852 898,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 852 898,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 404 540,09	-802 624,17
Total	-1 404 540,09	-802 624,17

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 230 476,30	-931 067,81
Total	-1 230 476,30	-931 067,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-174 063,79	128 443,64
Total	-174 063,79	128 443,64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	39 465 627,82	17 991 853,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	39 465 627,82	17 991 853,83

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 158 801,34	7 628 540,71
Total	16 158 801,34	7 628 540,71
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	23 306 826,48	10 363 313,12
Total	23 306 826,48	N10 363 313,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/03/2020	C1 PART CAPI C	79 309 351,55	256 975,00	308,62	0,00	0,00	0,00	-5,34
31/03/2020	I1 PART CAPI I	139 457 630,81	90 336,00	1 543,76	0,00	0,00	0,00	-12,91
31/03/2021	C1 PART CAPI C	155 928 496,87	317 392,0213	491,28	0,00	0,00	0,00	-1,39
31/03/2021	I1 PART CAPI I	246 750 077,98	99 619,5965	2 476,92	0,00	0,00	0,00	9,62
31/03/2022	C1 PART CAPI C	160 208 176,08	311 220,5371	514,77	0,00	0,00	0,00	29,09
31/03/2022	I1 PART CAPI I	259 686 389,04	99 266,5738	2 616,05	0,00	0,00	0,00	169,44
31/03/2023	C1 PART CAPI C	140 583 092,86	297 215,7488	473,00	0,00	0,00	0,00	22,53
31/03/2023	I1 PART CAPI I	190 873 288,92	78 778,5052	2 422,91	0,00	0,00	0,00	133,18
28/03/2024	C1 PART CAPI C	167 319 232,34	293 966,7966	569,17	0,00	0,00	0,00	50,78
28/03/2024	I1 PART CAPI I	242 632 549,35	82 566,7876	2 938,62	0,00	0,00	0,00	280,17

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	38 562,36770	18 826 585,15
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-41 811,31990	-20 105 406,97
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3 248,95220	-1 278 821,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	293 966,79660	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	9 663,21040	23 554 372,69
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-5 874,92800	-15 080 053,15
Solde net des Souscriptions/Rachats	3 788,28240	8 474 319,54
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	82 566,78760	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0007035159 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 539 590,51
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0011646454 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 013 105,82
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	78 952,13
Total des créances		78 952,13
Dettes	Frais de gestion	1 247 366,05
Total des dettes		1 247 366,05
Total dettes et créances		-1 168 413,92

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	409 843 421,41	99,97
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	407 990 523,41	99,52
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 852 898,00	0,45
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	78 952,13	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 247 366,05	-0,30
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 276 774,20	0,31
DISPONIBILITES	1 276 774,20	0,31
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	409 951 781,69	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			407 990 523,41	99,52
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			407 990 523,41	99,52
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			407 990 523,41	99,52
TOTAL BELGIQUE			20 488 000,00	5,00
BE0003604155 LOTUS BAKERIES	EUR	1 600	14 320 000,00	3,50
BE0974259880 D'IETEREN GROUP	EUR	30 000	6 168 000,00	1,50
TOTAL ALLEMAGNE			23 992 360,00	5,85
DE0005104400 ATOSS SOFTWARE	EUR	50 540	13 847 960,00	3,38
DE000A0WMPJ6 AIXTRON	EUR	300 000	7 350 000,00	1,79
DE000A12DM80 SCOUT24	EUR	40 000	2 794 400,00	0,68
TOTAL ESPAGNE			10 921 500,00	2,66
ES0157261019 LABORATORIOS FARMACEUTIC.ROVI	EUR	135 000	10 921 500,00	2,66
TOTAL FINLANDE			10 817 492,46	2,64
FI4000198031 QT GROUP	EUR	100 215	7 666 447,50	1,87
FI4000513593 KEMPOWER OYJ	EUR	153 112	3 151 044,96	0,77
TOTAL FRANCE			90 034 650,00	21,96
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	14 000	33 124 000,00	8,08
FR0000120321 L'OREAL	EUR	23 000	10 088 950,00	2,46

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	23 500	19 591 950,00	4,78
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	45 000	9 434 250,00	2,30
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	11 000	8 541 500,00	2,08
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	52 000	7 202 000,00	1,76
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	50 000	2 052 000,00	0,50
TOTAL IRLANDE			25 944 118,80	6,33
AU000000JHX1 JAMES HARDIE CHESS UNITS FRGN	EUR	2 767	100 718,80	0,02
IE0001827041 CRH	EUR	110 000	8 762 600,00	2,14
IE0005711209 ICON	EUR	8 000	2 467 200,00	0,60
IE00B4BNMY34 ACCENTURE CL.A	EUR	18 000	5 724 000,00	1,40
IE00BK9ZQ967 TRANE TECHNOLOGIES PLC	EUR	32 000	8 889 600,00	2,17
TOTAL ITALIE			29 397 100,00	7,17
IT0001078911 INTERPUMP GROUP	EUR	60 000	2 711 400,00	0,66
IT0003549422 SANLORENZO S.P.A.	EUR	48 000	2 023 200,00	0,49
IT0004764699 BRUNELLO CUCINELLI	EUR	158 500	16 801 000,00	4,11
IT0005331019 CAREL INDUSTRIES S.P.A.	EUR	150 000	3 052 500,00	0,74
IT0005388266 SALCEF GROUP	EUR	210 000	4 809 000,00	1,17
TOTAL PAYS-BAS			156 322 465,00	38,13
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	14 000	558 880,00	0,14
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	68 000	38 481 200,00	9,39

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	38 000	5 517 600,00	1,35
NL0006237562 ARCADIS	EUR	160 000	9 080 000,00	2,21
NL0009538784 NXP SEMICONDUCTOR	EUR	43 400	9 895 200,00	2,41
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	44 000	39 256 800,00	9,58
NL0010801007 IMCD	EUR	8 100	1 323 135,00	0,32
NL0011585146 FERRARI	EUR	49 600	20 038 400,00	4,89
NL0012044747 REDCARE PHARMACY	EUR	25 000	3 791 250,00	0,92
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR	EUR	200 000	28 380 000,00	6,92
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			40 072 837,15	9,78
US1273871087 CADENCE DESIGN SYSTEMS	USD	33 500	9 665 288,72	2,36
US67066G1040 NVIDIA	USD	22 000	18 424 617,67	4,50
US86800U1043 SUPER MICRO COMPUTER	USD	12 800	11 982 930,76	2,92
TOTAL Titres d'OPC			1 852 898,00	0,45
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 852 898,00	0,45
TOTAL FRANCE			1 852 898,00	0,45
FR0011791557 PREVOIR PERSPECTIVES I FCP	EUR	850	1 852 898,00	0,45

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*